

MerKUR

DE LETZEBURGER

Bulletin de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg



- Zweifel am Willen zur Anpassung der Rahmenbedingungen im Hinblick auf 1992

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

6/88

Avis à l'attention des entreprises de transports internationaux de voyageurs

La Chambre de Commerce est informée par le Ministère des Transports à Luxembourg que la fermeture de certains bureaux-frontière, situés sur des routes secondaires, par l'administration des douanes françaises à partir du 1^{er} janvier 1987 et l'intention des autorités françaises de privilégier à l'avenir encore davantage les contrôles mobiles par rapport à la garde des «points fixes» entraîneront à terme de nouvelles fermetures de petits postes, ce qui sera susceptible de créer des difficultés en particulier pour les transports de voyageurs. La réglementation française en vigueur interdit en effet le passage par des routes non gardées à tout véhicule «transportant une ou plusieurs personnes moyennant paiement». Consciente de ces difficultés, l'administration française n'est pas opposée, lorsque cela s'avérerait justifié, à accorder certaines dérogations à l'interdiction de franchir la frontière par des points de passage non gardés.

Les autorisations de passage par des routes non gardées sont accordées aux conditions suivantes aux entreprises effectuant des transports de voyageurs (transports de travailleurs frontaliers, transports scolaires, lignes régulières de transport en com-

mun, services «occasionnels» (tourisme notamment):

- 1) les entreprises de transport concernées de la frontière franco-luxembourgeoise - «secteur» d'Audun Le Tiche à Apach - ou dans certains cas leurs «mandants» (associations, écoles, etc.), doivent en faire la demande écrite auprès du Chef Divisionnaire des Douanes à Thionville (14, Place de la Gare, BP 342, 57311 Thionville; Tél. 82 56 05 90), habilité à accorder ces autorisations,
- 2) ne sont bien entendu prises en considération que les requêtes «justifiées» (lorsque l'emprunt d'une route gardée aurait pour conséquence d'entraîner un détour important et d'accroître de manière sensible le coût du transport),
- 3) les autorisations accordées pour les transports de travailleurs frontaliers, les transports scolaires et le cas échéant les «lignes régulières» peuvent être «permanentes» pour une période déterminée (les transporteurs doivent indiquer de manière précise la fréquence et les horaires de passage).

Les demandes relatives aux «services exceptionnels» sont quant à

elles, et sauf cas particuliers, à déposer au coup par coup (avec mention de la date et de l'horaire de passage prévus),

- 4) les sociétés de transport bénéficiaires d'une dérogation doivent avertir leurs clients qu'ils ne peuvent transporter que des marchandises ou des capitaux n'excédant pas les franchises et les limites admises et qu'ils ne doivent par ailleurs avoir aucune formalité particulière (douanière ou autre) à accomplir au passage de la frontière,
- 5) une copie des autorisations de passage délivrées doit être conservée à bord des autocars et présentée à toute réquisition de service des Douanes,
- 6) les facilités accordées peuvent être retirées en cas d'abus manifestes (par exemple si la responsabilité d'une société venait à être mise en cause à l'occasion d'une fraude éventuelle commise par l'un de ses clients).

Les services d'assistance de la Chambre de Commerce se tiennent à la disposition des ressortissants qui éprouveraient des difficultés en la matière avec l'administration française.

La Chambre de Commerce est à votre service :

- Consultations juridiques gratuites
- Renseignements commerciaux
- Informations sur le commerce extérieur
- Documentation économique
- Formation professionnelle
- Assistance technique aux petites et moyennes entreprises.

Quels que soient vos problèmes, adressez-vous à la Chambre de Commerce, qui tient ses services spécialisés à la disposition de ses ressortissants.

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE DE LUXEMBOURG

TOUS LES SERVICES D'UNE
FIDUCIAIRE
COMPÉTENTE ET AVANCÉE



TRANS WORLD BUSINESS AND TRUST COMPANY OF LUXEMBOURG

UNE ORGANISATION MONDIALE POUR
L'EXÉCUTION DE TOUTES OPÉRATIONS
COMMERCIALES, CIVILES, FINANCIÈRES

Registre de Commerce de Luxembourg :
A-26425

Renseignements :
Mme Josette MULLER, Dir. Admin.

Téléphone :
2 02 98 (5 lignes)
47 41 64 (5 lignes)

Bureaux :
82, avenue Victor Hugo
LUXEMBOURG

Télex :
1856
TOSON LU

Inhaltsverzeichnis :

Seminarprogramm für das 2. Semester 1988	5
Messen und Ausstellungen September/Oktober 1988	8
Ventes sous forme de liquidations	16
Projets de loi et de règlements	19
Fonds Prince Albert	21
EURO-INFO	22

Zweifel am Willen zur Anpassung der Rahmenbedingungen im Hinblick auf 1992

Das Stichwort Binnenmarkt 1992 ist in aller Munde. Erstaunlich wie sich innerhalb kurzer Zeit aus einer gewissen EG-Überdrüssigkeit eine Aufbruchstimmung zu neuen Ufern entwickelt hat. Ziel ist ein gemeinsamer Binnenmarkt in den zwölf Mitgliedsstaaten ohne hemmende nationale Vorschriften oder zeitraubende und überflüssige Grenzkontrollen. Den europäischen Betrieben soll es ermöglicht werden, auf einem potentiellen Markt von 320 Millionen Verbrauchern anzubieten und dabei das erhöhte Auftragsvolumen zu verhältnismäßig günstigen Produktionsbedingungen herzustellen. Diese Produktionsbedingungen werden von sehr zahlreichen und unterschiedlichen Faktoren beeinflusst. Dazu gehören unter anderem Rohstoffe, Arbeitskräfte, Infrastrukturen, Kapitalmärkte. Eine Reihe von Produktionsfaktoren unterliegen staatlichen Rahmenbedingungen.

Im Hinblick auf den gemeinsamen Binnenmarkt kann man feststellen, daß die verschiedenen Staaten versuchen, ihre einheimischen Betriebe bestmöglich auf dieses Ziel vorzubereiten, damit sie bei der Öffnung der nationalen Märkte dem verstärkten Konkurrenzdruck standhalten und ihre Marktposition sogar noch verbessern können. Dies geschieht durch eine Erleichterung der staatlichen Abgabenlast auf dem Betrieb sowie durch eine Flexibilisierung der Rahmenbedingungen. Man denke nur an das Stichwort Steuerreform in der BRD oder in Großbritannien.

Auch in Luxemburg haben die politischen Verantwortlichen das Ziel 1992 als Aufgabe erkannt. In vertikalen und horizontalen Untersuchungen sollen die Kenntnisse gesammelt werden um einerseits die Auswirkungen des Binnenmarktes auf die einheimische Wirtschaft zu prüfen, und um andererseits unsere Betriebe auf den gemeinsamen Binnenmarkt vorzubereiten.

Diesen Bemühungen stehen bei genauer Betrachtung jedoch eine Reihe staatlicher Eingriffe gegenüber, die Zweifel über den wirklichen politischen Willen aufkommen lassen, und vielmehr eine Einengung der unternehmerischen Freiräume bedeuten. Dazu gehört ebenfalls das sture Festhalten an Gesetzen, welche in ihren volkswirtschaftlichen Auswirkungen äußerst nachteilige Folgen haben. Bei der Harmonisierung der Mehrwertsteuersätze und der Aksisen liegt die eigentliche Problematik darin, daß durch die Indexierung der Gehälter der gestiegene Endverkaufspreis der Konsumgüter letztendlich auf die Lohnkosten der einheimischen Betriebe durchschlägt. Luxemburg ist das einzige Land der EG, welches dieses automatische Lohnanpassungsinstrument anwendet, was bei Ausländern verwundertes Erstaunen hervorruft.

Verschiedene Gesetzesvorhaben laufen ebenfalls in Richtung einer zusätzlichen staatlichen Bevormundung. So etwa der Gesetzesentwurf welcher den Warentransport von der Straße auf die Schiene verlegen will, wobei die Transportfrage für das Unternehmen ohne Bahnanschluß offenbleibt.

Sollte nicht vielmehr versucht werden, bestehende Infrastrukturen, wie der nationale Flughafen, besser zu nutzen oder fehlende Infrastrukturen wie den Autobahnanschluß an die BRD oder die Ortsumgehung der Hauptstadt, schnellstmöglich zu verwirklichen.

Zu einer unannehmbaren Erschwerung der Rahmenbedingungen gehört ebenfalls der Gesetzesentwurf über den Arbeitsvertrag. Anstatt den Unternehmern und den Arbeitnehmern die Freiheit zu lassen in einem flexiblen legalen Rahmen ihr Arbeitsverhältnis nach ihrer Wahl zu regeln, erinnert das Vorhaben eher an eine allmähliche Ausdehnung des Staatsbeamtenstatuts auf den Privatsektor. Der Arbeitnehmer soll die Möglichkeit haben, frei zu entscheiden, ob er ein befristetes oder ein unbefristetes Arbeitsverhältnis eingeht oder nicht. Dies ist nicht Aufgabe des Arbeitsministers.

Angesichts dieser und ähnlicher Beispiele bestehen Zweifel ob der öffentlich bekundete Wille, die einheimischen Unternehmen auf den gemeinsamen Binnenmarkt vorzubereiten, der Wirklichkeit entspricht.

CHAMBRE DE COMMERCE
COURS DU SOIR
Session 1988-1989

Cours de Comptabilité Commerciale

1ère année

1. Les documents commerciaux
2. La lettre de change
3. La comptabilité en partie double

...

Jour: - lundi (lux.)
- mercredi (franç.)

Début: 3 ou 5 octobre 1988

2ème année

1. La théorie comptable fondamentale
2. Les travaux de fin d'année
3. L'évaluation des biens de l'actif net investi
4. La comptabilité à la lumière de la 4^e directive communautaire

...

Jour: - mardi (lux.)
- jeudi (franç.)

Début: 4 ou 6 octobre 1988

3ème année

1. Eléments d'analyse financière
2. Notions de législation et de pratique fiscale

...

Jour: mardi
(uniquement français)

Début: 4 octobre 1988

Cours de Correspondance Commerciale

FRANÇAIS

1. Étude de la forme et du fond de la lettre commerciale
2. Terminologie du langage des affaires
3. Explication des principaux faits et des opérations donnant lieu aux échanges de correspondance
4. Exemples pratiques et exercices de rédaction
5. Rappels d'orthographe et de grammaire

Jour: jeudi

Début: 6 octobre 1988

Lieu: Chambre de Commerce,
Kirchberg

ANGLAIS

Jour: mercredi

Début: 5 octobre 1988

Durée: 6 mois
à raison d'une séance par semaine
(18.15 à 20.00 heures)

Les inscriptions seront reçues lors d'une séance d'information et d'inscription qui se tiendra dans la salle des fêtes de l'Athénée, le mardi, 27 septembre 1988 à 18.30 heures.

Le droit d'inscription est fixé à 1.500.- F par cours, à virer au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce, service de la formation continue.

Cours de Fiscalité

Première année:

- Impôts directs: impôt sur le revenu des personnes physiques
- Impôts indirects: taxe sur la valeur ajoutée

Deuxième année:

- Impôt sur le revenu des personnes physiques:
 - imposition des bénéficiaires de cession
 - imposition des plus-values réalisées sur des biens du patrimoine privé
 - imposition des revenus de sources étrangères
- Conventions contre les doubles impositions
- Impôt sur le revenu des collectivités
- Loi sur l'évaluation des biens et valeurs
- Impôt sur la fortune
- Impôt commercial communal
- Imposition des non résidents
- Traitement fiscal des contrats leasing
- Aide fiscale à l'investissement
- Retenue d'impôt sur les traitements et salaires
- Retenue d'impôt sur les revenus de capitaux
- Retenue d'impôt sur les tantièmes

Durée: 8 mois
à raison de deux séances par semaine
(18.30 à 20.00 heures)

Les inscriptions seront reçues lors d'une séance d'information et d'inscription qui se tiendra dans la salle des fêtes de l'Athénée, le mardi, 4 octobre 1988 à 18.30 heures.

Le droit d'inscription est fixé à 4.000.- F, à virer aux comptes CCP 23402-25 ou Banque Internationale 0-102/8147 de la Société de Comptabilité.

Toute information supplémentaire sera donnée lors de l'ouverture des cours.

Jours: Mardi et jeudi (franç.)

Début: 4 octobre 1988

Tous les cours, à l'exception du cours de correspondance française, sont donnés à l'Athénée, 24, Bd Pierre Dupong à Luxembourg.

Pour des renseignements suppl. appeler le no 43 58 53.

Seminarprogramm für das 2. Semester 1988

Nachstehend möchte die Fortbildungsabteilung der Handelskammer auf die Seminarveranstaltungen hinweisen die für das zweite Halbjahr 1988 vorgesehen sind. Da Anfang des Jahres die einzelnen Themen schon in unserem Jahresprogramm für 1988 (MERKUR No 1/88) ausführlich vorgestellt wurden, beschränken wir uns darauf in dieser Nummer nur auf die wichtigsten organisatorischen Einzelheiten zurückzukommen.

Angesichts des immer größer werdenden Erfolges dessen sich die angebotenen Seminare bei Betriebsinhabern und ihren leitenden Mitarbeitern erfreuen, bitten wir die interessierten Leser sich rechtzeitig (jeweils zwei bis drei Wochen vor Seminarbeginn) telefonisch unter der Nummer 43 58 53 anzumelden. Dort können auch weitere Einzelheiten sowie ein detailliertes Programm erfragt werden.

1) Maßgerechte Verkaufsförderung von der Marktanalyse bis zum Kassenerfolg

Referent: Siegfried MENNINGER, Dipl.-Fachberater, Bonn/Bad-Godesberg

Teilnehmerkreis: Inhaber, Geschäftsführer, Filialleiter, Werbe- und Verkaufsleiter, sowie andere leitende Mitarbeiter von Einzelhandelsbetrieben.

Datum: Montag, den 3. Oktober 1988 von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 17.00 Uhr.

2) Arbeitsrecht

Referent: Paul MOUSEL, avocat-avoué

Teilnehmerkreis: Inhaber, Personalchefs, sowie leitende Mitarbeiter von Industrie- und Handelsbetrieben.

Datum: 18., 20., 25., 27. Oktober, 8. und 10. November 1988 jeweils von 19.30 bis 21.30 Uhr.

3) Häufige Fehler bei der Führung von Einzelhandelsbetrieben

Referent: Manfred ABELS, Dipl.-Kfm., Unternehmensberater Weilerswist (BRD)

Teilnehmerkreis: Inhaber, Geschäftsführer, Filialleiter, sowie andere leitende Mitarbeiter von Einzelhandelshandelsbetrieben.

Datum: Montag, den 17. Oktober 1988 von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 17.30 Uhr.

4) Neu im Außendienst

Referent: Gerd REHBOCK, Verkaufstrainer, Hamburg

Teilnehmerkreis: Inhaber, Geschäftsführer, sowie insbesondere interessierte Außendienstmitarbeiter aller Altersgruppen, Juniorverkäufer und Nachwuchskräfte von Großhandelsbetrieben, die für Verkaufsaufgaben vorgesehen sind.

Datum: Teil I: Dienstag, den 18. und Mittwoch, den 19. Oktober 1988

Teil II: Dienstag, den 15. und Mittwoch, den 16. November 1988, jeweils von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 18.00 Uhr.

5) Neuzzeitliche und erfolgswirksame Führungstechniken für Vorgesetzte

Referent: Gundolf KÜHN, Unternehmensberater, Eschborn/Taunus

Teilnehmerkreis: Inhaber, Geschäftsführer, Personalchefs, Filial- und Abteilungsleiter, Nachwuchskräfte, die vor der Übernahme von Führungsverantwortung stehen, sowie andere leitende Mitarbeiter von Industrie- und Handelsbetrieben.

Datum: Donnerstag, den 20. und Freitag, den 21. Oktober 1988, jeweils von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 18.00 Uhr.

6) Finanzbuchhaltung und Kostenrechnung mit dem Personal-Computer

Referent: Prof. Heinrich BOCKHOLT, Dipl.-Kfm., Fachhochschule Koblenz

Teilnehmerkreis: Inhaber, Geschäftsführer, Filialleiter, sowie andere leitende Mitarbeiter von Betrieben aus dem Groß- und Einzelhandelsbereich sowie aus dem Hotel- und Gaststättengewerbe, die ein EDV-gestütztes Rechnungswesen einführen bzw. sich darin einarbeiten wollen.

Datum: Donnerstag, den 27. Oktober von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 18.00 Uhr, und Freitag, den 28. Oktober 1988 von 9.00 bis 12.30 Uhr.

7) Berufsneuling? ... So führen Sie das Verkaufsgespräch sicherer!

Referent: Elmar HEINSBERG, Wirtschaftspädagoge und Unternehmensberater, Hürth-Gleuel

Teilnehmerkreis: Berufsanfänger und Auszubildende im Einzelhandel.

Datum: Montag, den 7. und Dienstag, den 8. November 1988, jeweils von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 18.00 Uhr.

Saisissez tous les atouts!

LEASING

la bonne formule
de financement

pour les indépendants, les PME,
les commerçants, artisans...

 **CREDIT
EUROPEEN**

Département Leasing

tél. 44 99 14 22

8) Controlling als Führungsinstrument im Handelsbetrieb

Referent: Dr. Gerhard DORN, Dipl.-Kfm., Unternehmensberater, Wiesbaden (BRD)

Teilnehmerkreis: Inhaber, Geschäftsführer, Filialleiter sowie andere qualifizierte Führungskräfte von Groß- und Einzelhandelsbetrieben sowie aus dem Hotel- und Gaststättengewerbe.

Datum: Montag, den 14. November 1988 von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 17.30 Uhr.

9) Das richtige Verhalten am Telefon – eine bessere Visitenkarte gibt es nicht

Referent: Gerd REHBOCK, Verkaufstrainer, Hamburg

Teilnehmerkreis: Inhaber und Mitarbeiter von Industrie- und Handelsbetrieben, die häufig telefonieren, insbesondere Verkaufssachberater im Innen- und Außendienst, Mitarbeiter von Kundendienst und Serviceabteilung, sowie Mitarbeiter von Telefonzentralen.

Datum: Donnerstag, den 17. und Freitag, den 18. November 1988, jeweils von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 18.00 Uhr.

10) Mehr verkaufen durch Aktionen

Referent: Volker BRODBECK, Marketing-Trainer, Nürnberg

Teilnehmerkreis: Inhaber, Geschäftsführer, Filialleiter, Werbeleiter, Verkaufsleiter, sowie andere leitende Mitarbeiter von Groß- und Einzelhandelsbetrieben, die für den Umsatz im Unternehmen Verantwortung tragen.

Datum: Montag, den 28. November 1988, von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 18.00 Uhr.

11) Erfolgreiche Konferenzen und Besprechungen vorbereiten, leiten und auswerten

Referent: Dr. Karfried HANS, Dipl.-Kfm., Institut für Unternehmensführung, Ratingen (BRD)

Teilnehmerkreis: Inhaber, Geschäftsführer, Filial- und Abteilungsleiter, sowie andere leitende Mitarbeiter von Industrie- und Handelsbetrieben.

Datum: Dienstag, den 29. und Mittwoch, den 30. November 1988, jeweils von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 17.30 Uhr.

Séminaire de la Chambre de Commerce

Les contrats d'agence et de représentation chez nos partenaires commerciaux

Une bonne liaison entre le producteur et le représentant commercial est une nécessité pour réussir la démarche commerciale de l'entreprise. Toutefois, il faut constater qu'à l'intérieur du marché commun les répercussions

juridiques des contrats d'agence varient fortement d'un pays à l'autre. Pour cette raison, la Commission des CE a élaboré une directive qui devrait garantir une harmonisation en la matière.

Au cours d'un séminaire qui se tiendra à la Chambre de Commerce, le lundi, 24 octobre 1988 de 9.15 à 17.00 heures, des juristes renommés venant de la République Fédérale d'Allemagne, des Pays-Bas, de la Grande-Bretagne, de la Belgique et de la France exposeront la situation telle qu'elle se présente à l'entreprise luxembourgeoise active sur le marché de leurs pays respectifs. En outre, les perspectives européennes y seront traitées. Les différents orateurs analyseront plus particulièrement les différents éléments qui composent un contrat, tel le préavis par exemple, et présenteront un contrat-type.

Les inscriptions à cette manifestation, qui s'adresse tant aux entreprises industrielles ou prestataires de services internationaux qu'aux entreprises de gros qui désirent étendre leur marché à l'étranger, sont reçues par téléphone sous le numéro 43 58 53 (Mlle KEMP) jusqu'au 14 octobre au plus tard. Le droit d'inscription qui couvre les frais pour la documentation et un déjeuner en commun est fixé à 1.500.- Flux, à virer au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce. Des renseignements supplémentaires peuvent être demandés à la Chambre de Commerce.

•büro- **SERVICING**
Une qualité

**... et un
savoir-faire
qui ne se
copie pas!**

La preuve: notre gamme complète de photocopieurs

Official Dealer

**22, rue du Laboratoire
tél. 49 56 66**

Nashua

LUXEMBOURG-BONNEVOIE

Messen und Ausstellungen – September/Oktober 1988

- 15.9.-18.9.1988 – Hamburg (D) – MUSICA**
Messe für Musikinstrumente, Musikelektronik, Musikzubehör und Musikalien mit Kongressen – Tel.: 040/356 90
- 16.9.-18.9.1988 – Salzburg (A) – CREA-TISCH**
Internationale Fachmesse für Tafelgeschirr, Gebrauchskunst
Tel.: 0662/37 55 10
- 16.9.-18.9.1988 – Salzburg (A) – SOUVENIR**
Internationale Fachmesse für Souvenir-Artikel
Tel.: 0662/37 55 10
- 16.9.-20.9.1988 – Paris (F) – SAPEL**
Fachmesse für Fischen in der Freizeit – Tel.: 01/45 05 14 37
- 16.9.-21.9.1988 – München (D) – IKOFA**
Internationale Fachmesse der Ernährungswirtschaft
Tel.: 089/510 75 06
- 17.9.-19.9.1988 – Hamburg (D) – USSIFA**
Fachausstellung für Uhren, Schmuck und Silberwaren
Tel.: 040/550 93 83
- 17.9.-19.9.1988 – Wien (A) – Lederwaren exquisit**
Fachmesse für Lederwaren, Reiseartikel, Bijouterie
Tel.: 0222/931 52 40
- 17.9.-20.9.1988 – Paris (F) – S.I.C.**
Internationale Lederwoche – Tel.: 01/43 59 05 69
- 17.9.-20.9.1988 – London (GB) – J.F.F.**
Internationale Fachmesse für Kinder- und Jugendmode
Tel.: 01/636 18 33
- 17.9.-21.9.1988 – Madrid (E) – BISCUTEX**
Modeschmuck-Ausstellung – Tel.: 470 10 14
- 17.9.-21.9.1988 – Madrid (E) – REGALO-FAMA**
Geschenkartikelmesse – Tel.: 470 10 14
- 17.9.-25.9.1988 – Friedrichshafen (D) – INTERBOT & INTERSURF**
Internationale Wassersportausstellung – Tel.: 07541/70 80
- 17.9.-25.9.1988 – Saarbrücken (D) – Welt der Familie**
Europäische Verbraucherausstellung – Tel.: 0681/530 56
- 18.9.-20.9.1988 – Bern (CH) – BESPO**
Sommersport und Textilfachmesse – Tel.: 031/51 35 61
- 18.9.-21.9.1988 – Paris (F) – JARDITEC**
Fachtage zum Gartenbau – Salon – Tel.: 01/45 05 14 37
- 18.9.-21.9.1988 – Paris (F) – QUOJEM**
Internationale Fachmesse für Eisenwaren, Werkzeug, Heimwerkerbedarf, Gartengeräte und Haushaltswaren
Tel.: 01/42 33 61 32
- 18.9.-21.9.1988 – Paris (F) – SIMAVER**
Fachtage der Internationalen Ausstellung für Mechanisierten Gartenbau und Hobbygärtnerei – Tel.: 01/46 40 31 20
- 18.9.-21.9.1988 – Paris (F) – SISEL VERT**
Gartenmöbel und Außendekorationsmesse
Tel.: 01/47 04 33 22
- 18.9.-22.9.1988 – Kopenhagen (DK) – Industrietransport**
Internationale Messe für Güterkraftverkehr, Förder- und Hebe-technik und Lagerungssysteme – Tel.: 01/51 88 11
- 18.9.-22.9.1988 – Utrecht (NL) – INTER DECOR**
Internationale Fachmesse für Bodenbelag und Heimtextilien
Tel.: 030/95 59 11
- 20.9.-22.9.1988 – Hannover (D) – BIOTECHNICA**
Internationale Messe und Kongreß für Biotechnologie
Tel.: 0511/891
- 21.9.-24.9.1988 – GENK (B) – EUROSITE**
Ausstellung Technologie für die Dienstleistungsindustrie in Europa – Tel.: 011/67 28 83
- 21.9.-25.9.1988 – Köln (D) – IFMA**
Internationale Fahrrad- und Motorrad-Ausstellung
Tel.: 0221/82 11
- 21.9.-28.9.1988 – Brüssel (B) – BUREAU**
Internationale Ausstellung für Büroausrüstung, Datenverarbeitung und Telekommunikation – Tel.: 02/762 71 83
- 22.9.-24.9.1988 – Nürnberg (D) – VERPACKUNG Nürnberg**
Fachausstellung für Verpackungs- und Kennzeichnungstechnik
Tel.: 0911/8 60 60
- 22.9.-2.10.1988 – Zürich (CH) – ZUSPA**
Zürcher Herbstschau für Haushalt, Wohnen, Sport und Mode
Tel.: 01/311 50 55
- 24.9.-26.9.1988 – Düsseldorf (D) – GDS**
Internationale Schuhmesse – Tel.: 0211/45 60 01
- 24.9.-26.9.1988 – Sindelfingen**
Sindelfinger Modewoche – Tel.: 07031/8 80 61
- 24.9.-2.10.1988 – Marseille (F)**
Internationale Messe – Tel.: 91 76 16 00
- 24.9.-2.10.1988 – INNSBRUCK (A) – IAM**
Innsbrucker Antiquitätenmesse – Tel.: 05222/3 28 48
- 24.9.-2.10.1988 – Innsbruck (A)**
Innsbrucker Herbstmesse – Tel.: 05222/2 59 11
- 25.9.-28.9.1988 – Harrogate (GB) – LACE**
Ausstellung für Wäsche und Miederwaren – Tel.: 01/637 24 00
- 26.9.-30.9.1988 – Grenoble (F)**
Ausstellung für die Papier- und Schreibwarenindustrie
Centre de Congrès, av. d'Innsbruck – 38029 Grenoble Cedex
- 26.9.-30.9.1988 – Lyon (F) – PLASTEXPO**
Kunststoff-Fachmesse – Tel.: 01/45 05 14 37
- 26.9.-30.9.1988 – Tokio (JN)**
Ausstellung Konstruktion und Entwicklung von Automobilen
Tel.: 03/493 58 71
- 26.9.-2.10.1988 – Plovdiv (BG)**
Internationale Technische Messe
Messeamt der Int. Messe, Bul.G., Dimitrov 37, 4018 Plovdiv, Tx: 44432
- 27.9.-29.9.1988 – Hannover (D) – UNIX**
UNIX in Deutschland GUUG-Jahrestagung mit Hardware- und Software-Ausstellung – Tel.: 05033/70 57
- 27.9.-29.9.1988 – Wiesbaden (D) – MessCamp**
Kongreßmesse für Industrielle Meßtechnik – Tel.: 05033/70 57
- 27.9.-1.10.1988 – Lyon (F) – INFORA TELECOMMUNICATIONS**
Ausstellung für Telekommunikation – Tel.: 72 22 33 44
- 27.9.-1.10.1988 – Wien (A) – INTERTOOL AUSTRIA**
Die Internationale Fachmesse für Werkzeugmaschinen, Präzisionswerkzeuge und Zubehör – Tel.: 0222/931 52 40
- 28.9.-29.9.1988 – Basel (CH) – Videotex Forum**
Kongreß und Ausstellung der Videotex-Branche
Tel.: 061/686 20 20
- 28.9.-1.10.1988 – Düsseldorf (D) – GLASTEC**
Internationale Fachmesse-Maschinen, Ausrüstung, Anwendung
Tel.: 0211/45 60 01
- 29.9.-2.10.1988 – Madrid (E) – IMAGENMODA**
Internationale Damenmodemesse – Tel.: 470 10 14
- 29.9.-2.10.1988 – Madrid (E) – INTERMODA**
Modemesse – Tel.: 470 10 14
- 29.9.-3.10.1988 – Mailand (I) – IBTS**
Ausstellung für Film, Funk und Telekommunikation
Tel.: 02/481 55 41
- 29.9.-9.10.1988 – Paris (F)**
Internationale Automobil- und Motorrad-Ausstellung
Tel.: 01/47 23 59 40
- 29.9.-10.10.1988 – Metz (F) – EXPOFIM**
Internationale Messe – Tel.: 87 75 49 55

30.9.-3.10.1988 – Idar-Oberstein (D) – INTERGEM
Internationale Fachmesse für Edelsteine und Edelsteinschmuck
Tel.: 06781/4 22 33

30.9.-4.10.1988 – Mailand (I)
Milanovendemoda Donna – Tel.: 02/78 45 51

30.9.-4.10.1988 – Mailand (I) – MODIT
Internationale Vorführung von Damenkollektionen und Modischen Accessoires – Tel.: 02/80 14 06

30.9.-4.10.1988 – Mailand (I) – SPOSAITALIA
Ausstellung für Hochzeitskleider und Zubehör
Tel.: 02/78 45 51

1.10.-2.10.1988 – Helsinki (FL) – FBSF
Finnische Schuh- und Lederwarenmesse – Tel.: 150 91

1.10.-4.10.1988 – Paris (F)
Ausstellung für Bekleidungsstoffe – Tel.: 01/49 09 60 00

1.10.-9.10.1988 – Paris (F)
Ausstellung für das Eigenheim – Tel.: 01/49 09 60 00

1.10.-9.10.1988 – Paris (F)
Internationale Ausstellung für Caravan und Freizeit
Tel.: 01/43 37 86 61

1.10.-9.10.1988 – Graz (A)
Grazer Herbstmesse International – Tel.: 0316/79 69 10

1.10.-9.10.1988 – Essen (D) – Caravan Salon
Internationale Fachmesse – Tel.: 0201/7 24 40

2.10.-4.10.1988 – Düsseldorf (D)
Weltmeisterschaft der Friseure mit Internationaler Fachausstellung Friseurbedarf – Körperpflege – Tel.: 0211/45 60 01

2.10.-4.10.1988 – Frankfurt (D) – Bako Hessen Schau
Fachausstellung für das Bäcker- und Konditorenhandwerk Bäko Zentrale Süd, West eG, 6802 Ladenburg

2.10.-4.10.1988 – London (GB) – IFTEX
Internationale Blumen-Fachausstellung – Tel.: 01/486 19 51

2.10.-5.10.1988 – Brüssel (B)
Internationale Eisenwaren- und Hauswirtschafts-Messe
Tel.: 02/478 48 60

2.10.-5.10.1988 – München (D)
Mode-Woche-München
Internationale Fachmesse für Mode – Tel.: 089/5199 00

3.10.-7.10.1988 – Lille (F) – APPLICA
Nordeuropäische Schau für die Anwendung von Informatik und Elektronik – Tel.: 20 74 14 14

3.10.-7.10.1988 – Belgrad (YU) – Fashion in the world
Internationale Bekleidungsmesse – Tel.: 011/65 55 55

3.10.-7.10.1988 – Ljubljana (YU) – Sodobna Elektronika
Internationale Elektronik-Ausstellung – Tel.: 61/31 10 22

3.10.-7.10.1988 – Stockholm (SW) – ELMASSAN
Internationale Elektro-Fachmesse – Tel.: 08/749 41 00

4.10.-9.10.1988 – Bologna (I) – CERSAIE
Internationale Messe für Baukeramik und Badezimmereinrichtungen – Tel.: 536/80 59 00

5.10.-7.10.1988 – Dijon (F) – F.B.I.
Ausstellung für Büroausstellung und Informatik
Tel.: 80 71 44 34

5.10.-8.10.1988 – Stuttgart (D) – Reinigungstechnik
Internationale Fachmesse + Kongreß des Gebäudereiniger-Handwerks-Gebäudereinigung, Service, Betriebshygiene Wartung – Tel.: 0711/2 58 90

5.10.-9.10.1988 – Mailand (I) – Internationale Expo Dental
Ausstellung von Ausrüstungen und Materialien für Zahnärzte und Zahntechniker – Tel.: 02/498 17 48

5.10.-10.10.1988 – Frankfurt (D) – BOOK PRINT FAIR
Sonderausstellung für die Buchherstellung
Tel.: 06172/2 05 80

5.10.-10.10.1988 – Frankfurt (D)
Frankfurter Buchmesse – Tel.: 069/21 02 18

5.10.-11.10.1988 – Köln (D) – PHOTOKINA
Weltmesse des Bildes – Tel.: 0221/82 11

6.10.-8.10.1988 – Hamburg (D) – ART MATE
Internationale Fachausstellung Material für Freie und Angewandte Künstlerische Tätigkeit – Tel.: 0211/66 62 81

6.10.-8.10.1988 – Mailand (I) – MODA IN
Ausstellung für Textilien und Accessoires – Tel.: 02/657 16 41

6.10.-11.10.1988 – Tokio (J) – JES
Elektronik-Ausstellung – Tel.: 03/284 10 51

6.10.-14.10.1988 – Amsterdam (NL) – Efficiency Beurs
Internationale Ausstellung für Büro- und Informationstechnik
Tel.: 020/549 12 12

7.10.-9.10.1988 – London (GB)
Ausstellung für Unternehmensgründung und Franchising
Tel.: 01/727 19 29

7.10.-9.10.1988 – Madrid (E) – EXPOCALZADO
Nationale Schuhfachmesse – Tel.: 470 10 14

7.10.-13.10.1988 – London (GB)
Surrey Antiquitäten Messe – Tel.: 04868/2 25 62

7.10.-16.10.1988 – Lugano (I) – Artecasa
Ausstellung für Wohnbedarf und Einrichtungen
Tel.: 091/22 01 64

8.10.-12.10.1988 – Wien (A)
Küche und Keller – Das Fachmesse-Ereignis für Hotel, Gastronomie und Lebensmittelhandel – Tel.: 0221/48 30 98

8.10.-16.10.1988 – Luxemburg (L)
Internationale Herbstmesse – Tel.: 4 39 91

8.10.-23.10.1988 – Brüssel (B)
Ausstellung für Nahrungsmittel und Hauswirtschaft
Tel.: 02/218 08 45

9.10.-10.10.1988 – Turin (I) – TO-CAM
Schuh-Fachmesse – Tel.: 011/65 69

9.10.-11.10.1988 – Gent (B) – COSMO TREND
Fachmesse für Kosmetik, Parfümerie, Frisur und Drogerie
Tel.: 091/40 92 11

9.10.-11.10.1988 – Paris (F)
Internationale Ausstellung für Spezialgrößen der Damen- und Herrenbekleidung – Tel.: 01/499 72 91

9.10.-11.10.1988 – Utrecht (NL) – FLEUR
Nationale Floristenfachmesse – Tel.: 030/95 59 11

9.10.-11.10.1988 – Sindelfingen (D)
Sport-Einkaufstage – Tel.: 0711/24 81 27

10.10.-14.10.1988 – Utrecht (NL) – TUIN EN PARK
Internationale Fachmesse für Entwurf, Anlage und Pflege von Grünanlagen – Tel.: 030/95 59 11

10.10.-15.10.1988 – Gent (B) – INTER/ELEC
Belgische Fachmesse für Elektrotechnik und Professionelle Elektronik – Tel.: 02/217 28 75

10.10.-18.10.1988 – Rouen (F)
Ausstellung für Inneneinrichtung und Wohnbedarf
Tel.: 035 66 52 52

11.10.-14.10.1988 – Nantes (F) – SERVICIA
Ausstellung für Bürotechnik, Informatik und Bürokommunikation – Tel.: 40 52 08 11

11.10.-14.10.1988 – London (GB) – REPRO WORKSHOP
Druckerei Ausstellung – Tel.: 01/647 10 01

11.10.-15.10.1988 – Göteborg (SW) – SCABPACK
Internationale Verpackungsmesse – Tel.: 031/20 00 00

11.10.-15.10.1988 – Zürich (CH) – MICROTECNIC
Internationale Fachmesse für Fertigungsmeßtechnik und Qualitätssicherung – Tel.: 01/363 16 40

12.10.-14.10.1988 – Hannover (D)
Fachausstellung Arbeitsschutz aktuell – Tel.: 0721/2 29 01

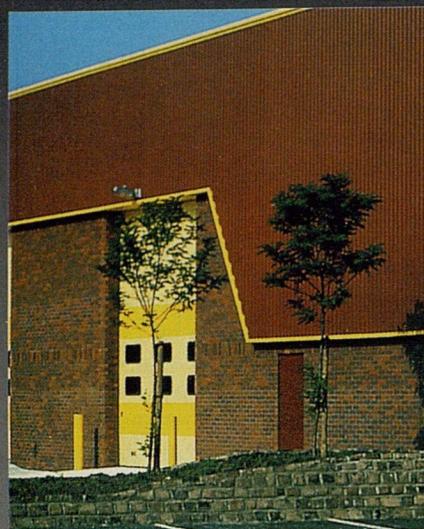
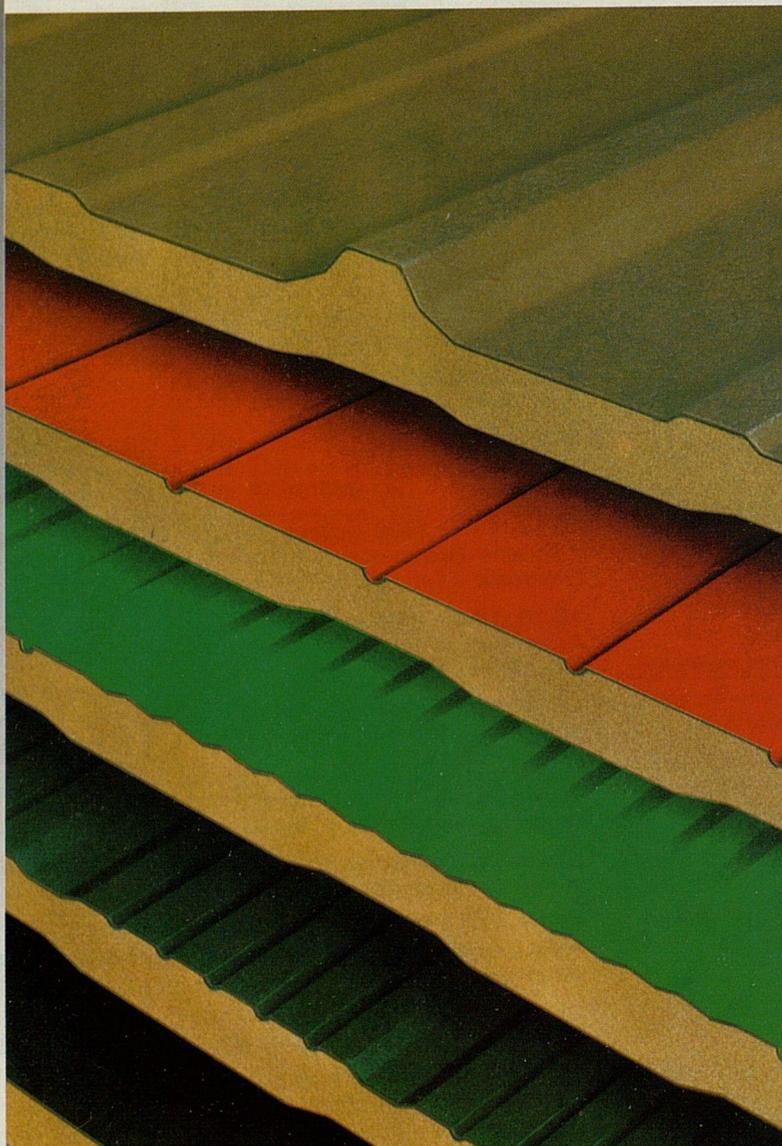
12.10.-15.10.1988 – Dortmund (D) – Elektrotechnik
Fachschau für Elektrotechnische Ausrüstung
Tel.: 0231/120 45 21

12.10.-15.10.1988 – Grenoble (F) – TEC
High-Tech-Ausstellung – Tel.: 089/17 70 80

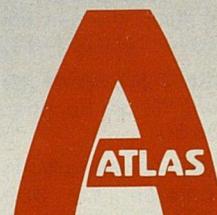
C'est dans les détails qu'on reconnaît les grands constructeurs

L'isolation est bien souvent reconnue comme le point faible d'une construction métallique. C'est pour éviter les défauts de l'isolation déroulée, la plus couramment utilisée, que WARD produit les panneaux sandwich MODUCLAD COMPOSITE PANELS. Ces panneaux légers et rigides se composent de deux tôles galvanisées séparées par une âme en polyuréthane d'une épaisseur pouvant varier entre 40 et 100 mm. Le tout, extérieurement recouvert d'un feuillard de Plastisol de 200 microns vous protégeant contre toute attaque de l'environnement. En plus, nous garantissons une protection mécanique intérieure supplémentaire. Terminés les ponts thermiques, la condensation et l'oxydation. Avec les nouveaux panneaux sandwich WARD, une nouvelle ère dans la construction métallique vient de commencer.

Atlas - Designed to function, built to last.



WARD
BatiConcept



12.10.-19.10.1988 – Moskau (UDSSR) – PRIWODY
Internationale Ausstellung für Antriebs-, Steuerungs- und Bewegungstechnik – Tel.: 0211/456 07 55

12.10.-20.10.1988 – Thessaloniki (GR)
Internationale Boot-, Caravan-, Camping- und Sport Ausstellung
Tel.: 031/23 92 21

13.10.-15.10.1988 – Salzburg (A) – AUSTRO BURO
Fachausstellung für Büroorganisation, Informations-Kommunikations- und Reprötechnik – Tel.: 0222/26 65 26-0

13.10.-16.10.1988 – Innsbruck (A) – INTERALPIN
Internationale Winterdienstgeräte-Fachausstellung
Tel.: 05222/36 52 10

13.10.-16.10.1988 – Salzburg (A)
Vereinigte Hausmessen Salzburg
Möbelfachmesse – Tel.: 0662/37 55 10

13.10.-16.10.1988 – München (D)
Pharmazeutische Ausstellung – Tel.: 069/7 54 41

13.10.-17.10.1988 – Bern (CH)
Schweizer Möbelfachmesse – Tel.: 063/22 59 55

14.10.-16.10.1988 – Baden (A) – PAPER-WORK
Fachmesse für Papier, Bürobedarf, Schreibwaren und Spielwaren – Tel.: 02239/21 81

14.10.-16.10.1988 – Aachen (D)
Aachener Computertage – Tel.: 0241/4 81 83

14.10.-16.10.1988 – Frankfurt (D) – OFFLINE extra 5
Avantgarde-Modemesse – Tel.: 030/261 92 51

14.10.-16.10.1988 – München (D)
Bürotronica – Tel.: 0203/7 43 64

14.10.-17.10.1988 – Mailand (I) – MIPEL
Internationale Lederwaren-Ausstellung – Tel.: 02/546 89 51

14.10.-23.10.1988 – Montpellier (F)
Internationale Messe – Tel.: 67 64 12 12

15.10.-17.10.1988 – Brüssel (B) – ESTETIKA
Ausstellung für Schönheitsprodukte und Körperpflege
Tel.: 091/22 40 22

15.10.-17.10.1988 – Mailand (I) – INTERSAN
Internationale Ausstellung für Sanitätswesen und Krankenhäuser – Tel.: 02/46 49 08

15.10.-17.10.1988 – Wiesbaden (D) – S & G
Internationale Fachmesse Souvenir und Geschenk
Tel.: 06121/7 23 73

15.10.-17.10.1988 – Wiesbaden (D) – V & R
Internationale Fachmesse Vereinsbedarf & Repräsentations-Geschenke – Tel.: 06121/7 23 73

15.10.-18.10.1988 – Brüssel (B) – VISUMAT/FRANCHISING
Fachmesse für den Modernen Laden und Franchising
Tel.: 02/344 58 59

15.10.-18.10.1988 – Mailand (I) – Metafilo
Internationale Ausstellung zur Herstellung von Draht
Tel.: 02/657 01 41

15.10.-19.10.1988 – London (GB)
Antiquitätenmesse – Tel.: 01/38 55 12 00

15.10.-19.10.1988 – Istanbul (TK)
Ledermesse – Tel.: 01/167 18 51

15.10.-19.10.1988 – Stuttgart (D) – INTERBAD
Internationale Fachausstellung für Schwimmbäder
Tel.: 0711/2 58 90

15.10.-21.10.1988 – Mailand (I) – BI-MU
Ausstellung für Werkzeugmaschinen – Tel.: 0221/48 30 99

16.10.-18.10.1988 – London (GB)
Ausstellung für Kinderbedarf – Tel.: 01/390 22 11

Für weitere Auskünfte steht die Handelskammer Ihnen gerne zur Verfügung. Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Organisatoren vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen.

La Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg tient à la disposition des intéressés le calendrier des Salons internationaux qui se dérouleront en France au cours de l'année 1989.

En cas d'intérêt prière de contacter la Chambre de Commerce, tél.: 43 58 53.

Propositions d'affaires

Les entreprises intéressées aux propositions d'affaires mentionnées ci-dessous sont priées de contacter la Chambre de Commerce.

Représentations/Vertretungen

Société luxembourgeoise spécialisée dans le cuir cherche représentant introduit dans la vente de la maroquinerie et d'articles de voyage.

Fabricant allemand de produits cosmétiques cherche importateur/distributeur exclusif au Luxembourg.

Deutsche Handels-Agentur vermittelt Gebrauchtwagen aller Art, Verbrauchs- und Investitionsgüter sowie insbesondere deutsche Gebrauchtfahrzeuge der gehobenen Klasse nach Luxemburg und vermittelt Import von Gütern in die Bundesrepublik.

Entreprise italienne spécialisée dans le secteur de la confiserie, cherche agent/distributeur de séchoir pour substances gommeuses.

Entreprise hollandaise cherche agent pour la vente d'un cable chauffant à

bon débit de chaleur (incassable) destiné à protéger canalisation, tuyauteries etc. exposées au gel.

Société d'assistance commerciale internationale spécialisée dans le domaine agro-alimentaire cherche partenaires européens pour compléter son réseau.

Entreprise française de dimension nationale – 10 ans d'existence d'échanges de particulier à particulier de biens immobiliers et commerciaux – recherche franchise pour création d'entreprises. Objet de la franchise: vente d'espace publicitaire, assistance technique, juridique, commerciale et financière.

Firme belge, spécialisée dans la confection de vêtements professionnels, cherche représentant responsable du Grand-Duché de Luxembourg et de ses environs.

Belgische Firma, tätig im Vertrieb von Reinigungsmaschinen, -geräten und -produkten aus der Schweiz sucht für das Großherzogtum Luxemburg einen Alleinvertreter oder eine Agentur.

REVOLUTION

**dans la télé-
communication:
LE TELEFAX**

Une gamme très complète
en vente chez:

büro-SERVICING
s à r l

22, rue du Laboratoire
LUXEMBOURG-BONNEVOIE
tél. 49 56 66

Le Leasing?

Facile, avec la BIL.

Dans la vie active, que vous travailliez en entreprise ou à votre compte, il vous faut une installation adéquate, un équipement impeccable.

Et pour l'avoir, quoi de mieux que le BIL-Leasing.

C'est là un mode de financement actuel qui vous permet de disposer du matériel nécessaire sans devoir toucher à votre capital. Car le leasing permet un financement à 100%. Et présente un intérêt du point de vue fiscal. De l'acquisition d'une pelle mécanique à l'équipement d'un atelier complet en passant par l'installation d'un bureau, tout est possible. La BIL achète, vous louez. A des taux fixes! Adressez-vous à votre agence ou contactez nos spécialistes! Et dites-leur ce qu'il vous faut. Vous verrez, grâce au BIL-Leasing, s'équiper, c'est chose facile.



BIL: Le sur-mesure bancaire.



Programme européen d'information et de sensibilisation aux banques de données factuelles sur les matériaux

Dans le cadre du Programme Européen d'Information et de Sensibilisation aux Banques de Données Factuelles sur les Matériaux, lancé à l'initiative de la Commission des Communautés Européennes, des colloques se dérouleront dans les 12 pays de la Communauté Européenne.

Ces colloques permettront aux professionnels des matériaux et de la documentation scientifique et technique d'être mieux informés sur les possibilités de ces banques de données et ainsi de mieux les utiliser.

Les participants aux colloques pourront assister à de

nombreuses démonstrations des banques de données du programme.

Ils pourront ainsi se rendre compte eux-mêmes des performances des systèmes.

Une documentation générale (disponible dans les neuf langues de la Communauté) sera mise à la disposition des participants du colloque et de toutes les personnes intéressées.

Cette documentation présentera le programme de sensibilisation et les 11 banques de données du programme, il contiendra de nombreux exemples d'utilisation.

Découpe au jet d'eau – une technologie du futur

Le Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie de Bar-le-Duc (CRITT/AMIFOP) vient de mettre en place une installation de découpe à jet d'eau permettant la découpe de toutes sortes de matériaux.

Cette technologie présente les avantages suivants :

- découpe précise et nette;
- vitesse de découpe élevée;
- potentiel d'automatisation élevé;
- bruit réduit;
- aucun développement de poussières.

Un jet d'eau d'un diamètre de 0,08 à 0,50 mm traverse un gicleur à une pression de 2.000 à 5.000 bar. L'utili-

sation de robots à plusieurs axes permet la réalisation d'opérations de découpe à haut degré de complexité.

Les constructeurs et utilisateurs s'accordent pour dire que le procédé du jet d'eau ne présente aucune concurrence au procédé du laser; bien au contraire, ces deux techniques sont complémentaires.

Le jet d'eau ne produisant pas de chaleur, il peut être utilisé dans des domaines où le laser ne trouve pas d'application.

En cas d'intérêt à une visite du CRITT/AMIFOP, prière de nous contacter.

Stages intensifs de technologies avancées

Du 20 au 23 septembre prochains, le Centre de Recherche Public Henri Tudor (CRP-HT) organisera, en coopération avec LUXINNOVATION, un stage intensif sur les réseaux informatiques.

Ce stage est une introduction aux techniques des transmissions de données et aux concepts de base des réseaux informatiques et s'adresse aux professionnels cherchant une introduction aux transmissions de données et aux réseaux. Il constitue une préparation idéale pour les cours sur les réseaux locaux et réseaux locaux industriels.

Les participants pourront y acquérir une compréhension approfondie du fonctionnement et de l'utilisation des composants d'un système téléinformatique.

Lieu du stage :

Centre de Recherche Public Henri Tudor
Rue Richard Coudenhove-Kalergi
LUXEMBOURG-KIRCHBERG

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter soit le CRP-HT (43 62 33 – Mme BERENS), soit LUXINNOVATION (43 62 63).

LUXINNOVATION

SERVICE DE PROMOTION ET D'ASSISTANCE A L'INNOVATION

7, rue Alcide de Gasperi
B.P. 1304
L-1615 LUXEMBOURG

Tél.: 436263
Télex: 60174 chcom
Téléfax: (352) 438326

KOMPASS,

plus qu'un simple annuaire industriel.

C'est un système exclusif d'information utilisé par les hommes d'affaires dans le monde entier !

Kompass éditions générales

Allemagne	(2 volumes - 37.000 stés)	8.400
Australie	(3 volumes - 19.000 stés)	9.400
Autriche Industrie	(1 volume)	6.900
Autriche Commerce	(1 volume)	6.900
Belgique	(2 volumes - 23.000 stés)	6.900
Danemark	(2 volumes - 15.300 stés)	6.900
Espagne	(2 volumes - 24.000 stés)	6.900
France	(4 volumes - 82.000 stés)	10.300
Grande-Bretagne	(3 volumes - 38.000 stés)	8.100
Indonésie	(1 volume - 29.000 stés)	6.500
Irlande	(1 volume - 5.500 stés)	3.700
Israël	(1 volume - 5.500 stés)	6.900
Italie	(3 volumes - 28.500 stés)	9.300
Malaisie	(2 volumes - 19.000 stés)	6.900
Maroc	(1 volume - 6.000 stés)	6.900
Norvège	(2 volumes - 15.400 stés)	6.900
Pays-Bas	(2 volumes - 24.000 stés)	6.900
Singapour	(2 volumes - 15.500 stés)	6.900
Suède	(2 volumes - 12.500 stés)	6.900
Suisse	(2 volumes - 23.000 stés)	6.900

Dirigeants & Cadres

Belgique	(1 volume - 23.000 stés)	4.700
Pays-Bas	(1 volume - 24.000 stés)	4.700
Suisse	(1 volume - 32.000 stés)	4.700

Pour obtenir les annuaires KOMPASS:

Téléphone : 49 60 51

Télex : 60468 itap - réf : kompass

Téléfax : 49 60 56

Tous nos prix s'entendent hors TVA (6%).

Le présent tarif annule et remplace les précédents

KOMPASS
Business to Business
Informations



Remise du Prix de l'Innovation Industrielle 1988

Pour la sixième année consécutive s'est déroulée dans les locaux de la Fédération des Industriels Luxembourgeois la remise du Prix de l'Innovation Industrielle.

L'intérêt croissant que rencontre le Prix de l'Innovation Industrielle auprès des chercheurs, que ceux-ci travaillent en entreprise, en tant qu'indépendants ou dans les écoles, est à saluer alors que l'économie luxembourgeoise se trouve confrontée au défi que constitue l'achèvement du grand marché intérieur communautaire. Les différents projets primés:

– **Prix de Créativité pour Jeunes Chercheurs** de Flux 50.000 décerné à MM. G. MILMEISTER et M. PAULY.

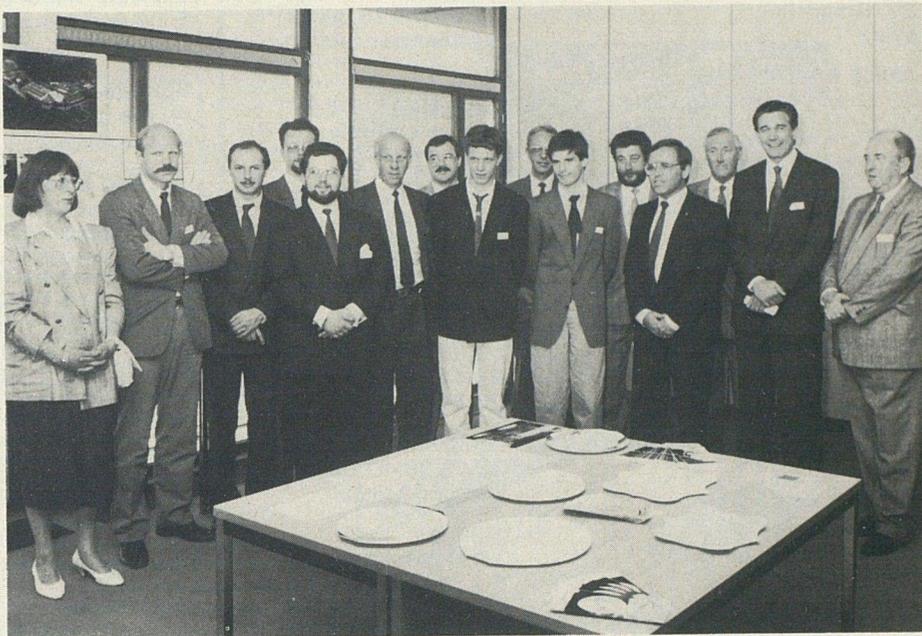
Sujet: Programme d'ordinateur étudiant les fonctions polynômes.

– **Prix d'Encouragement** de Flux 100.000 décerné à MM. L. KERGER, P. KREMER et N. WAGENER de CEODEUX S.A.

Sujet: Bloc-Manifold.

– **Premier Prix** de Flux 200.000 décerné à une équipe de chercheurs de VILLEROY & BOCH S.à.r.l. (Mme Marly LICKER, MM. Nico BELLION,

Romain FLOENER, Fernand LOMMEL, Jean-Paul MOSSONG, Marco SCHLEICH et Jean WEBER).
Sujet: Nouvelle Usine Hôtel.



Côte d'Ivoire

Le Centre du Commerce International d'Abidjan (C.C.I.A.) affilié à l'Association World Trade Center, qui est chargé de la promotion des exportations se propose d'assurer aux importateurs luxembourgeois les contacts en Côte d'Ivoire. Par la même occasion il est à signaler qu'une banque de données destinée à faciliter les relations d'affaires entre la Côte d'Ivoire et les autres pays a été créée à Abidjan.

Les entreprises intéressées par les opportunités de ce marché sont priées de contacter la Chambre de Commerce, tél.: 43 58 53.

« Entreprendre 88 » à Paris

Du 4 au 8 novembre 1988 aura lieu à Paris, « Entreprendre 88 », le 3^{ème} Salon de la Création de l'Innovation et du Développement de l'Entreprise.

Cette manifestation se tiendra dans le cadre du Parc des Expositions de Paris – Porte de Versailles, hall 7.

Action « Bus de l'énergie »

Une station de mesure mobile pour la gestion et les économies d'énergie dans les petites et moyennes entreprises

Le Ministère de l'Énergie a l'intention de faire réaliser en automne 1988 une campagne de sensibilisation et d'information sur les possibilités de réaliser des économies d'énergie.

Le Ministère de l'Énergie estime en effet qu'il serait utile de mettre à la disposition de ces entreprises un moyen de contrôle de la consommation d'énergie. Ce contrôle est réalisé moyennant un diagnostic de la consommation d'énergie que l'entreprise n'est souvent pas en mesure d'effectuer elle-même.

Voilà pourquoi le Ministère de l'Énergie se propose de mettre à la disposition des petites et moyennes entreprises intéressées une métrologie adaptée, munie d'un système d'acquisition et de traitement de données pour répondre à ce besoin.

Il s'agit en l'occurrence d'une station mobile de mesure de la consommation d'énergie qui a été mise au point par l'Association Lorraine pour l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (ALURE) dans le cadre de ses actions de

promotion de recherche et de développement sur la maîtrise de l'énergie.

L'ALURE collabore avec le Ministère de l'Énergie dans l'exécution de cette campagne et se propose de rendre visite avec son « bus de l'énergie » aux entreprises intéressées pendant une journée afin d'y effectuer les mesures énergétiques nécessaires pour élaborer un diagnostic de l'énergie consommée et d'émettre ensuite des recommandations à suivre en vue de réduire la consommation d'énergie d'une entreprise donnée.

Le coût de cette opération est de l'ordre de 30 à 35.000.- Fr par jour. Le Ministère de l'Énergie prendra à sa charge une partie de ce coût de sorte que les frais à supporter par l'entreprise se limiteront à 15.000.- Flux pour une visite d'une journée, rapport et recommandations compris.

Les entreprises intéressées sont priées de contacter le Ministère de l'Énergie, L-2917 Luxembourg, pour le 20 octobre 1988 au plus tard. Elles recevront dès lors un questionnaire à remplir préalablement à la visite du bus de l'énergie qui est prévue au cours des mois de novembre et décembre 1988.

Ventes sous forme de liquidations

Les ventes sous forme de liquidations telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes Moyennes sur base de l'article 8 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale. Situation au 17/8/1988.

(*) = Numéro d'autorisation - (**) = Durée autorisée - (***) = Motif de liquidation

AN DER TAK S.à.r.l. 37, Grand-Rue Wiltz	c211/88 (*) 27.06.88-26.09.88 (**) Déménagement (***)	GEHLEN-TACCHINI Marie-Jeanne 6, bd de Verdun Luxembourg	c195/88 25.03.88-25.09.88 Cessation totale
ANNE Boutique S.à.r.l. 30, Grand-Rue Wiltz	c219/88 25.07.88-31.12.88 Cessation totale	GEISEN-WAHL Eliane 14, rue de Diekirch Walferdange	c244/88 30.07.88-31.12.88 Cessation totale
BAUER-RAUSCH Jeanne 14, rue Chimay Luxembourg	c251/88 12.09.88-28.02.89 Cessation totale	HILGER Jean-Pierre 19, rue des Capucins Luxembourg	c224/88 12.07.88-08.10.88 Transform. immobil.
BERGMANN Marcel 9, rue du Dix Septembre Esch/Alzette	c135/87 02.11.87-30.10.88 Cessation totale	IL QUADRIFOGLIO S.à.r.l. 59, rue de la Libération Esch/Alzette	c216/88 27.06.88-26.06.89 Cessation totale
BOUTIQUE VOGUE S.à.r.l. 71, Grand-Rue Ettelbruck	c159/87 21.11.87-20.11.88 Cessation totale	ISSIMO S.à.r.l. et Cie S.e.c.s 20, rue Beaumont Luxembourg	c231/88 21.07.88-20.07.89 Cessation totale
BUCHHOLTZ et ETTINGER S.e.c.s. 14, av. de la Gare Luxembourg	c250/88 25.08.88-17.09.88 Cessation totale	JEITZ-SCHOUX Joséphine 43, av. de la Liberté Differdange	c254/88 26.08.88-25.08.89 Cessation totale
CERF Georges 14, rue Joseph Junck Luxembourg	c122/87 15.02.88-14.02.89 Cessation totale	KAYSER Odette Luxembourg	c120/87 07.09.87-07.09.88 Cessation totale
CLOE-CHRISTIAN LANG S.à.r.l. 89, Grand-Rue Ettelbruck	c164/87 02.01.87-31.12.88 Cessation totale	KILKENNY S.à.r.l. 16, rue des Bains Luxembourg	c242/88 27.07.88-15.09.88 Cessation totale
CONRARDY Charles 43, place de l'Hôtel de Ville Dudelange	c188/88 03.03.88-03.03.89 Cessation totale	KIPGEN Jean 16, rue Duchscher Luxembourg	c83/1987 02.01.88-31.12.88 Cessation totale
DANIE'S TRADING S.à.r.l. 23, Grand-Rue Clervaux	c236/88 15.07.88-14.07.89 Cessation totale	LA MARIEE S.à.r.l. Rue Philippe II Luxembourg	c149/87 30.11.87-29.11.88 Cessation totale
DECKER-WOLFF S.à.r.l. et Cie S.e.c.s 5-6, place du Marché Echternach	c246/88 01.08.88-21.08.88 Transform. immobil.	LEBICHOT Madelaine 38, rue de Belvaux Esch/Alzette	c225/88 27.06.88-30.09.88 Déménagement
D.G.M.N. S.à.r.l. Esch/Alzette	c121/87 23.09.87-20.09.88 Cessation totale	LINDEN Marcel 20, rue du Commerce Kayl	c175/87 01.02.88-31.01.89 Cessation totale
ENGEL Théa, Peintures Rialto 3, rue du Pont Remich	c222/88 27.06.88-26.06.89 Cessation totale	Maison Moderne Differdange JAKUBOWICK-WOLF Joëlle 28, Parc Gerlach Differdange	c213/88 27.06.88-26.06.89 Cessation totale
EXCLUSIVE CARPETS S.à.r.l. 79, rte du Vin Schengen	c235 18.07.88-18.10.89 Transform. immobil.	MANDERSCHIED-GEISEL Mariette 51, av. G.D. Charlotte Dudelange	c203/88 30.04.88-30.03.89 Cessation totale
FELLER Marie-Jeanne, ép. Kettels Robert 2, rue de Luxembourg Pétange	c189/88 11.02.88-10.02.89 Cessation totale	MANNES François, STOCKLAUSEN Micheline 15, rue de Dudelange 3631 Kayl	c118/87 20.09.87-19.09.88 Cessation totale
FEYEN Emile Useldange	c241/88 21.07.88-20.07.89 Cessation totale	MANSION Cécile 11, rue Zénon Bernard Esch/Alzette	c198/88 01.04.88-31.12.88 Cessation totale
FISCHBACH Camille, née BLAESER Hélène 154, rue de Peppange Bettembourg	c161/87 02.01.88-31.12.88 Cessation totale	PANTACHEL S.à.r.l. 4, place de l'Hôtel de Ville Esch/Alzette	c218/88 01.09.88-01.10.88 Transform. immobil.
FLERES-SCHILTZ S.e.n.c. 93, rue de l'Alzette Esch/Alzette	c174/87 01.02.88-31.01.89 Cessation totale	PETITS PINGUINS S.à.r.l. 47, av. de la Gare Luxembourg	c221/88 27.06.88-31.10.88 Cessation totale
FRANK Alix Rue de Wilwerdange Troisvierges	c235/88 20.08.88-19.08.89 Cessation totale	REIS DA SILVA-VIEIRA Fernando 61, rue Dicks Esch/Alzette	c168/87 28.01.88-28.01.89 Cessation totale

REISCH René, née HAAN Eliane 95, rue de l'Alzette Esch/Alzette	c178/88 15.02.88-14.02.89 Cessation totale
RINALDIS-SIEDLER Monique Obercorn	c215/88 27.06.88-27.12.88 Cessation totale
RING-PELZE International S.à r.l. Rue du Brill Foetz-Mondercange	c162/87 02.01.88-31.12.88 Cessation totale
ROGER Léon 83, Grand-Rue 9051 Ettelbruck	c165/87 02.01.88-31.12.88 Cessation totale
ROGER Romy 11, rue de Luxembourg Echternach	c114/87 21.09.87-20.09.88 Cessation totale
SCHANCK-WILMES Hélène 20, rue des Tondeurs Wiltz	c230/88 15.08.88-14.08.89 Cessation totale
SCHARFF Cathérine 198a, av. de la Liberté Niederborn	c187/88 01.03.88-01.03.89 Cessation totale
SCHROEDER-BIERI Marguerite 59, Grand-Rue Ettelbruck	c228/88 06.07.88-05.07.89 Cessation totale
SEYLER Emile 1, place St. Michel Mersch	c229/88 15.07.88-31.12.88 Cessation totale
SOCLAIR EQUIPEMENTS S.A. 45, av. de la Liberté Differdange	c166/87 01.02.88-31.01.89 Cessation totale
TORCOLETTI Tino 3, av. de la Liberté Differdange	c247/88 16.08.88-15.08.89 Cessation totale
WARINGO-BERAU Henriette 12, rue Auguste Liesch Mondorf-les-Bains	c233/88 10.07.88-09.07.89 Cessation totale
WELTER Th. et DUCA R., Bijout.-joaillerie 42, av. de la Liberté Luxembourg	c144/87 15.11.87-14.11.88 Cessation totale
WENKIN Emile 51, Grand-Rue Wiltz	c201/88 01.05.88-30.04.89 Cessation totale

WERNER Paul 38, Grand-Rue Rumelange	c115/87 07.09.87-06.09.88 Cessation totale
ZACHARIAS-ORAZI Marie-Louise 16, rue des Bains Luxembourg	c232/88 15.07.88-16.09.88 Transform. immobil.



imprimerie
fr. faber

Mersch + Luxembourg ☎ 32 87 32-1

Höheres Gesellschaftskapital für die GmbH (S.à r.l.)

Im Memorial A no 24 vom 27. Mai 1988 wurde das Gesetz vom 28. April 1988 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung (GmbH oder société à responsabilité limitée S.à r.l.) veröffentlicht.

Wichtigste Neuerung ist die Erhöhung des Mindestkapitals für die GmbH von 100.000.- Franken auf 500.000.- Franken. Das Gesellschaftskapital muß in Anteile von 1.000.- Franken oder mehreren tausend Franken aufgeteilt sein.

Bei der Gesellschaftsgründung muß das Kapital integral eingezahlt werden. Um einer seit 1983 bestehenden Rechtsunsicherheit ein Ende zu machen, wurde festgehalten, daß bei

Kapitaleinlagen in Sachwerten der Bericht eines Wirtschaftsprüfers nicht erforderlich ist.

Das Gesetz sieht auch vor, daß eine GmbH in Zukunft auf allen Dokumenten und Geschäftspapieren den Betrag des Gesellschaftskapitals angeben muß.

Demzufolge müssen folgende Angaben auf den Geschäftspapieren einer GmbH stehen:

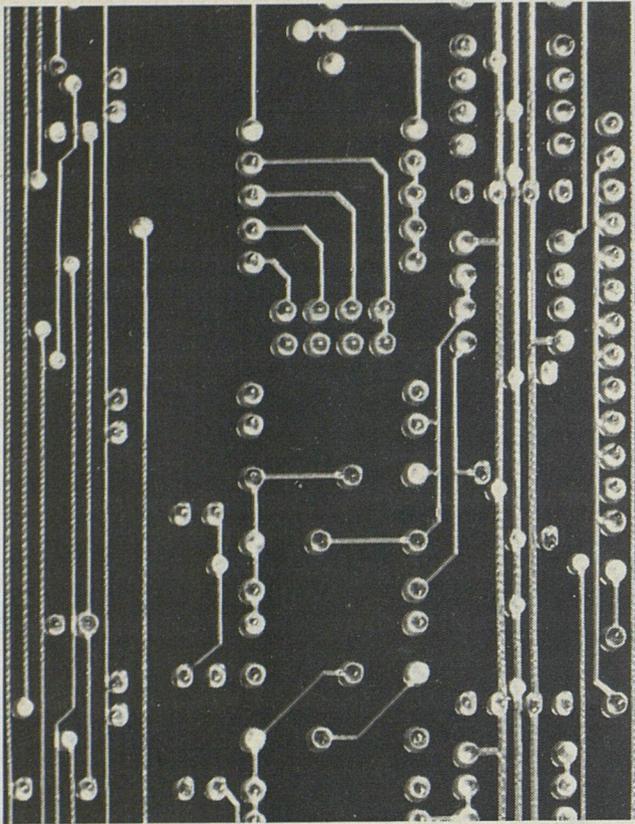
1. der Gesellschaftsname
1. die Angabe „société à responsabilité limitée“ in gut leserlicher und ungekürzter Fassung
3. die genaue Angabe des Gesellschaftssitzes

4. die Angabe „Registre du Commerce“ oder die Initialen „R.C.“ mit der Angabe des Gerichtes in dessen Bezirk die Gesellschaft ihren Sitz hat, sowie die Handelsregisternummer (Bsp.: RC Luxembourg B 99.999)

5. das Gesellschaftskapital.

Übergangsbestimmung bis zum 31. Dezember 1989

Die Gesellschaften die zum jetzigen Zeitpunkt noch nicht das erforderliche Mindestkapital (500.000.- F) besitzen, verfügen über eine Frist bis zum 31. Dezember 1989 um die nötige Kapitalerhöhung vorzunehmen.



La mise en oeuvre
des technologies
les plus modernes,
n'empêche pas
un service personnalisé.

Vous le trouverez
chez nous.

**CAISSE D'ÉPARGNE
DE L'ÉTAT
LUXEMBOURG**

**BANQUE
DE L'ÉTAT**

Que faut-il pour une bonne gestion de fortune ?

**une expérience
internationale
un savoir-faire
éprouvé
un service
personnalisé**

La gestion de fortune est une affaire de spécialistes : les banquiers suisses possèdent une grande expérience dans ce domaine. Dès notre fondation, une clientèle internationale exigeante est suivie par nos experts. A Luxembourg, vous pouvez aussi bénéficier de notre service de conseil.

6, avenue Marie-Thérèse
Luxembourg
Tél. 461 566-7-8

BANCA DEL GOTTARDO
BANQUE DU GOTHARD
GOTTARD BANK

Gottardo l'expérience
dans la gestion
de fortune

Lugano, Zurich, Chiasso,
Lausanne, Locarno,
Luxembourg, Nassau

Ministère de la Sécurité Sociale

- Projet de règlement grand-ducal portant réduction de la durée des mandats des délégués des organes de certaines caisses de maladie des salariés et modification du règlement grand-ducal modifié du 18 septembre 1974 ayant pour objet l'élection des délégations et des comités-directeurs des caisses de maladie régies par le code des assurances sociales;
- Projet d'arrêté ministériel portant fixation de la date des élections des délégations des caisses de maladie régies par le code des assurances sociales.
- Projet d'arrêté ministériel portant fixation de la date des élections des délégations de certaines caisses de maladie régies par la loi modifiée du 29 août 1951 concernant l'assurance maladie des fonctionnaires et employés.
- Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 20 décembre 1984 fixant les modalités relatives à l'administration du patrimoine des caisses de pension.
- Projet de règlement grand-ducal portant homologation du règlement d'ordre intérieur de l'établissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité.
- Projet de règlement grand-ducal fixant les taux de cotisation applicables pour la période du 1^{er} juillet 1988 au 30 juin 1989 aux assurés de toutes les caisses de maladie à l'exception des assurés actifs et volontaires de la caisse de maladie agricole et modifiant l'article 4 du règlement grand-ducal modifié du 20 septembre 1974 portant exécution de l'article 8, alinéa 7 et 8 du code des assurances sociales.
- Projet de règlement grand-ducal fixant les coefficients d'ajustement prévus à l'article 220 du code des assurances sociales.

Ministère des Finances

- Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 19 octobre 1977 portant application de la directive 75/106/CEE du Conseil du 19 décembre 1974 concernant le préconditionnement en volume de certains liquides en préemballages.
- 1) Projet de loi instaurant un régime fiscal temporaire pour les certificats d'investissement en capital-risque.
- 2) Projet de loi concernant les mesures fiscales en faveur de la production audio-visuelle au Luxembourg.
- Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 26 novembre 1981 portant application de la directive 80/232/CEE du Conseil concernant les gammes de quantités nominales et de capacités nominales admises pour certains produits en préemballages.

Ministère de la Justice

- Projet de loi réglementant le crédit à la consommation.
- Projet de loi modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales à l'effet d'introduire la société à responsabilité limitée d'une seule personne.

Ministère de l'Economie et des Classes Moyennes

- Projet de règlement grand-ducal concernant les prix de vente des vins indigènes.
- Projet de loi portant organisation des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil.
- Projet de règlement grand-ducal prorogeant les articles 3, 4, 5, 7 et 9 de la loi du 29 juillet 1968 ayant pour objet l'amélioration structurelle des entreprises du commerce et de l'artisanat.
- Projet de règlement grand-ducal concernant les prix des spécialités pharmaceutiques et des médicaments préfabriqués.

Ministère de l'Environnement

- Projet de règlement grand-ducal complétant le règlement grand-ducal du 3 décembre 1985 portant adaptation au progrès technique des annexes faisant partie intégrante de la loi du 18 mai 1984 concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses.
- Avant-projet de règlement grand-ducal portant application de la directive 87/217/CEE du Conseil du 19 mars 1987 concernant la prévention et la réduction de la pollution de l'environnement par l'amiante.
- Projet de loi concernant les taxes à percevoir sur les demandes en obtention des formules prescrites pour le transfert de déchets toxiques et dangereux.
- Projet de règlement grand-ducal portant application de la directive 87/18/CEE du Conseil du 18 décembre 1986 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à l'application des principes de bonnes pratiques de laboratoire et au contrôle de leur application pour les essais sur les substances chimiques.

Ministère du Travail

- Projet de règlement grand-ducal fixant les attributions, la composition et les modalités de fonctionnement du Conseil administratif de l'Ecole supérieure de travail.
- Projet de règlement grand-ducal relatif à la détermination de l'émission sonore des engins et matériels de chantier.
- Projet de règlement grand-ducal relatif au niveau de puissance acoustique admissible des motocompresseurs.
- Projet de règlement grand-ducal relatif au niveau de puissance acoustique admissible des grues à tour.
- Projet de règlement ministériel déterminant les métiers et les professions éligibles à l'aide complémentaire de promotion de l'apprentissage et à la prime complémentaire à l'apprentissage pour l'année 1988.
- Projet de loi sur le contrat de travail.

La représentation du personnel dans l'entreprise

– Elections des délégués du personnel –

La Chambre de Commerce informe ses ressortissants que vers la mi-septembre paraîtra une brochure d'information au sujet de la représentation du personnel dans l'entreprise. Présentée sous forme de classeur avec feuillets amovibles et élaborée en collaboration avec l'ABBL, la Confédération du Commerce et la FEDIL, cette documentation contient un chapitre relatif à la législation et aux formalités à observer lors des prochaines élections pour les délégations du personnel du 9 novembre 1988.

L'ouvrage peut être commandé auprès de la Chambre de Commerce au prix de 1.100 Frs (port et envoi compris) au C.C.P. de la Chambre de Commerce no. 3776-19 avec la mention « Représentation du personnel » ou enlevé directement au secrétariat de la Chambre au prix de 1.000 Frs.

Information au négoce et aux associations agricoles

Il est rappelé au négoce et aux associations agricoles pratiquant le commerce des engrais, des aliments de bétail et de la ficelle-lieuse qu'au cours de l'année 1988, l'utilisateur final continuera à bénéficier du rabais accordé depuis plusieurs années sur les achats d'aliments de bétail, d'engrais et de ficelle-lieuse.

Ce rabais sera de l'ordre de :

- 3% sur les achats d'aliments de bétail et d'engrais et
- 10% sur les achats de ficelle-lieuse.

Le négoce et les associations agricoles déposeront, comme par le passé, à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines leurs déclarations légales applicables de respectivement 6% et 12%. A cet égard les circulaires du 9 avril 1973 et du 10 mai 1973 concernant le rabais à accorder sur les achats des engrais et des aliments de bétail, et celle du 31 mai 1974 concernant l'achat de la ficelle-lieuse, sont toujours appliquées.

La Chambre de Commerce pourra fournir aux intéressés la liste révisée des aliments de bétail susceptibles de bénéficier d'un rabais de 3% sur le taux de la T.V.A..



Pour paraître début juillet 1988 aux

EDITIONS EMILE BORSCHETTE

L-7640 CHRISTNACH



FONDEMENTS du DROIT et des SOCIÉTÉS COMMERCIALES au Luxembourg

par Emile Dennewald

Les traités de droit commercial existant en librairie se fondent exclusivement sur des dispositions légales étrangères, de sorte que le lecteur risque d'être induit en erreur. D'autre part, ces manuels s'adressent généralement à des personnes à formation juridique, familiarisées avec la matière. Ainsi de nombreux hommes d'affaires établis au Grand-Duché sont souvent pris au dépourvu parce qu'ils ignorent les particularités de la loi luxembourgeoise.

Enfin, il y a tous ceux, qui, engagés quotidiennement dans le processus trépidant des affaires – les industriels et les commerçants, les patrons, les dirigeants d'entreprises et les employés – aiment disposer d'un ouvrage de référence clair et compréhensible, leur fournissant immédiatement les indications dont ils ont besoin dans la pratique.

La première partie de ce nouveau livre esquisse les **obligations du commerçant** et les **principaux contrats commerciaux**.

Dans la deuxième partie, l'auteur met l'accent sur les **sociétés commerciales**. Vu l'application de la quatrième directive de la CEE, les dispositions légales ont subi des modifications importantes dont les plus incisives sont celles de la loi du 4 mai 1984. Mais depuis lors il y a eu d'autres innovations, parmi lesquelles il faut relever les **nouvelles définitions des petites et moyennes sociétés, les actions sans droit de vote à dividende récupérable, la nouvelle organisation des assemblées des obligataires, les fusion et scission de sociétés, la nouvelle société à responsabilité limitée unipersonnelle**. Une brève analyse des **sociétés holding** et des **impôts** auxquels sont assujetties les sociétés commerciales est intégrée dans cet ouvrage.

La troisième partie traite la **gestion contrôlée, le concordat judiciaire, la faillite et la banqueroute**.

Par sa classification logique, claire et simple, le présent traité est conçu pour servir de guide à tous ceux qui sont confrontés à des textes juridiques arides. Plus besoin d'effectuer de longues recherches pour connaître une disposition légale.

Fondements du droit et des sociétés commerciales au Luxembourg est l'ouvrage qui répond à l'attente des professionnels et constitue un outil de travail indispensable.

Pour acquérir un ou plusieurs exemplaires des «**Fondements du droit et des sociétés commerciales au Luxembourg**» il suffit de verser la contrevalleur de **985 F par exemplaire (frais de port compris) au compte-chèque postal N° 88560-96 des Editions Emile Borschette**. Egalement disponible en librairie.

En cas de changement d'adresse, veuillez bien nous informer.

Chambre de Commerce – B. P. 1503 – Luxembourg – Tél. 43 58 53

Grande-Bretagne – Mission économique luxembourgeoise

Une mission économique luxembourgeoise se rendra en Grande-Bretagne du 7 au 10 novembre 1988.

La visite débutera lundi, le 7 novembre dans l'après-midi à Manchester, continuera le mardi 8 novembre dans la soirée à Birmingham et finira le 10 novembre à Londres. Dans les 3 villes, une table ronde aura lieu au cours de laquelle le Luxembourg sera présenté à des entreprises anglaises suscep-

bles d'établir des contacts avec le continent.

Les entreprises luxembourgeoises désireuses de nouer ou d'élargir leurs relations d'affaires (import ou export) avec la Grande-Bretagne peuvent se joindre à cette délégation.

En dehors des réunions officielles, les participants auront l'occasion d'avoir des contacts individuels avec les interlocuteurs qu'ils désirent rencontrer.

Les entreprises intéressées à une participation à cette mission, doivent se faire connaître à la Chambre de Commerce jusqu'au 23 septembre 1988 au plus tard (Tél. : 43 58 53).

Sie investieren in Ihrem Unternehmen

- Wir helfen Ihnen bei der Aufstellung Ihres Finanzierungsplanes.
- Wir beraten Sie über die staatlichen Investitionshilfen.
- Unter gewissen Voraussetzungen übernehmen wir eine Bürgschaft und erleichtern somit die Aufnahme eines Darlehens bei einem Finanzinstitut.

Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants s.c.

LUXEMBOURG

Boîte postale 1503 – Tél. : 43 58 53

La formation de jeunes spécialistes à l'exportation Fonds Prince Albert – Une initiative intéressante et utile

Dans le cadre de ses travaux, le Comité Consultatif du Commerce Extérieur Luxembourgeois a été amené à examiner des initiatives nouvelles à prendre dans le domaine de la formation de jeunes spécialistes à l'exportation.

En effet, nul ne devrait ignorer que notre industrie surtout, mais d'autres secteurs de notre économie également, doit exporter l'essentiel de sa production. Ceci implique des services commerciaux bien équipés en installations de communication et autres domaines, un marketing performant, mais également des hommes parés pour affronter la lutte commerciale pour s'introduire, se fixer et se développer sur pratiquement tous les marchés accessibles de notre globe.

Or, et contrairement à d'autres pays pour lesquels l'exportation est moins importante, notre pays connaît une pénurie de cadres véritablement rompus aux techniques du commerce international, familiers avec les mentalités et les pratiques de leurs interlocuteurs et parfaitement à l'aise dans les pays lointains.

Pour y parer et pour former davantage de jeunes spécialisés en problèmes d'exportation, notre partenaire économique, la Belgique, a créé le «Fonds Prince Albert» en 1984.

Ce fonds, créé à l'occasion du 50^e anniversaire du Prince Albert, a pour objectif de former des spécialistes en commerce extérieur, des professionnels de la grande exportation, capables d'écouler les produits belges

sur l'essentiel des marchés intéressant les entreprises belges.

Le Fonds décerne des bourses à des jeunes diplômés ou des cadres possédant déjà quelque expérience pour effectuer un stage pratique d'un an dans les filiales, bureaux ou chantiers d'entreprises belges **en dehors de l'Europe Occidentale**.

Le programme des stages est adapté aux qualifications de chaque stagiaire tout en tenant compte du caractère propre de l'entreprise qui accueille le stagiaire. Chaque stage est donc différent, taillé sur la mesure.

Le stage comprend trois phases :

1. Phase de préparation dans la société en Belgique (1-2 mois).
2. Stage à l'étranger (9 mois).
3. Post-stage pour l'évaluation du séjour et préparation de la suite de la carrière du stagiaire (1 mois).

Le Fonds Prince Albert assure le financement du stage grâce à une bourse concernant les frais de séjour du stagiaire, une police d'assurance spéciale et le voyage aller-retour. L'entreprise désigne un maître de stage et s'occupe du logement du stagiaire à l'étranger.

Les candidats doivent être de nationalité belge, avoir entre 21 et 30 ans et posséder un diplôme universitaire ou d'une école supérieure; une expérience professionnelle n'est pas absolument obligatoire mais préférable. Si expérience il y a, elle peut avoir été acquise dans l'industrie ou dans le secteur financier. Le stage vise à la fois les cadres commerciaux et bancaires. Un jury sélectionne les candidats; sur quelques 150 demandes

une vingtaine sont retenues annuellement.

Le Fonds Prince Albert est géré par la Fondation Roi Baudouin. De larges pouvoirs ont été attribués par le Conseil d'Administration de la Fondation au Comité de Gestion du Fonds. Le Fonds jouit donc d'une grande autonomie.

Le financement du Fonds est assuré par les entreprises, des institutions financières, des organismes publics et des particuliers.

Grâce à la collaboration entre le Ministère des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg et la Fédération des Industriels Luxembourgeois, remplissant les conditions de sélection du Fonds, pourra profiter en 1989 des possibilités offertes par le Fonds Prince Albert.

Dans la mesure où nos industriels et banquiers sont disposés à s'associer à l'action ce nombre pourra être augmenté. Les entreprises luxembourgeoises qui ont la possibilité d'assurer un encadrement matériel et intellectuel d'un stagiaire belge ou luxembourgeois en dehors de l'Europe occidentale sont invitées à s'associer à l'action du Fonds.

Les intéressés éventuels voudront bien s'adresser par écrit au Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur 6, rue de la Congrégation L-2911 Luxembourg ou à la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, L-2981 Luxembourg.



EURO-INFO

Informations de l'Euroguichet-Luxembourg

Adresse postale: 2981 Luxembourg – tél.: 43 58 53

Informations communautaires

* Proposition sur l'ouverture des marchés publics

La Commission Européenne a présenté le 22 juin 1988 des propositions en vue de l'ouverture des marchés publics qui, jusqu'alors, ne bénéficiaient pas du grand Marché Européen, celles-ci couvrant les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des communications qui, jusqu'à présent, étaient exclues de la législation communautaire sur les marchés publics. La législation proposée s'applique aux organismes adjudicateurs dans les quatre secteurs qui, du fait de l'existence de réseaux exclusifs ou de droits de concession soumis au contrôle des pouvoirs publics, ne sont pas, en toute probabilité, capables de résister à des pressions politiques pour acheter «national». Les organismes assujettis et les activités concernées sont définis sur la base de critères communs et sont énumérés dans les propositions. Elles incluent les compagnies de chemin de fer, les ports et aéroports, les distributeurs de gaz et d'électricité, les entreprises d'extraction de pétrole et de gaz, les fournisseurs de services de télécommunications, d'eau et de transports municipaux.

* Transports: décisions des Douze

Les Ministres des Transports de la CEE sont parvenus le 20 juin 1988 à Luxembourg à un accord pour libéraliser totalement les transports de marchandises par route dans la Communauté à partir du 1^{er} janvier 1993.

Les Ministres ont aussi décidé de prendre des dispositions d'urgence pour assurer la sécurité des transports aériens face à l'engorgement du trafic prévu cet été. Ils se sont entendus pour améliorer l'interconnexion des réseaux de surveillance aérienne et des ordinateurs de contrôle. Ils ont également envisagé d'ouvrir des négociations avec

les syndicats pour assouplir les conditions de travail des contrôleurs aériens.

* Produits alimentaires: la cour contre les entraves aux échanges

La Cour Européenne de Justice vient de rendre deux arrêts qui renforcent le principe établi dans le fameux arrêt «Cassis de Dijon», selon lequel un produit légalement commercialisé dans un pays membre a automatiquement le droit de l'être dans un autre état membre, sauf si l'on peut prouver qu'il constitue un risque pour la santé. Le premier cas concerne des pâtes alimentaires allemandes faites d'un mélange de blé dur et de blé tendre, que les autorités italiennes ont refusées parce qu'elles voulaient qu'elles ne soient faites que de blé dur. Dans le second cas, la France refusait de permettre la commercialisation de yoghourt surgelé intitulé comme tel, arguant précisément que le yoghourt doit être un produit frais et non surgelé.

* Programme de recherche pour améliorer la qualité de l'alimentation

Contribuer à moyen et long terme à accroître la compétitivité de l'Europe dans l'industrie alimentaire, à améliorer la sécurité et la qualité des aliments au profit du consommateur et à renforcer les structures des sciences et des technologies de l'alimentation en Europe sont les objectifs globaux de la proposition de décision du conseil portant adoption d'un programme pluriannuel de recherche et développement dans le domaine des sciences et des technologies de l'alimentation (FLAIR), que la Commission Européenne vient de proposer. Le programme commencerait en janvier 1989 pour une période de quatre ans et demi avec un budget de 25 millions d'Ecus.

Colloques et congrès

Former pour maîtriser les changements dans les transports

Strasbourg, les 9 et 10 novembre 1988

Thèmes: Quelles devront être les compétences de la maîtrise en 1993?
Quelle formation mettre en place pour répondre aux nouveaux besoins des entreprises?

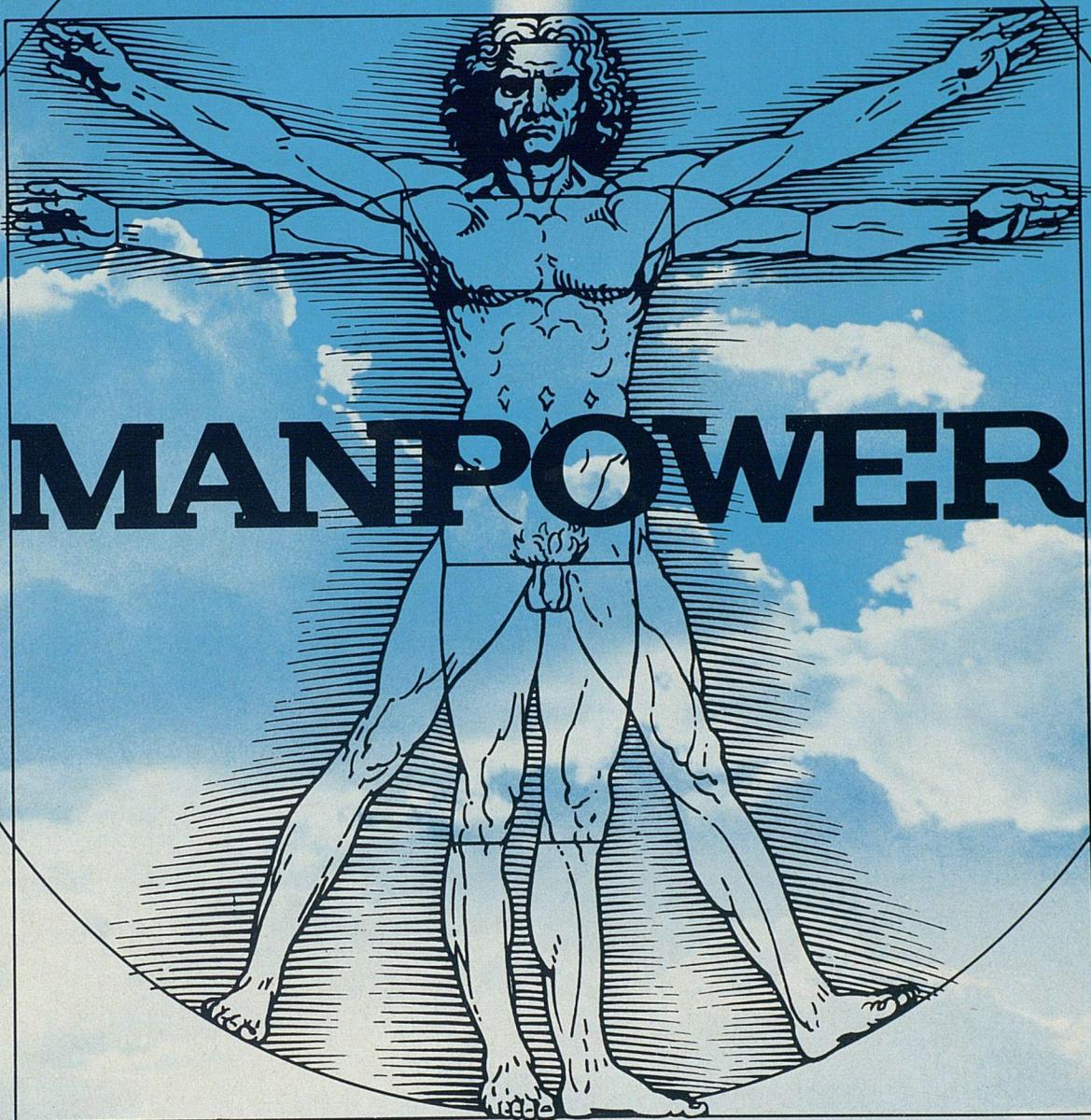
Renseignements: AFT/IPT Service Etudes et Recherches
Monchy St. Eloi
F-60290 Rantigny
Tél.: 0033 44 71 00 55
Fax: 0033 44 71 87 61

2e Congrès Européen sur la Formation Continue

Berlin, les 27 et 28 octobre 1988

Thèmes: La dimension sociale du marché intérieur européen. Structures et mécanismes de formation continue. Formation continue – une chance pour les PME.

Renseignements: Spectrum Communications GmbH
Xantener Straße 22
D-1000 Berlin 15
Tél.: 0049 30 88 26 655
Fax: 0049 30 88 22 028



Besoin d'aide temporaire?

**MANPOWER
LA SOLUTION**

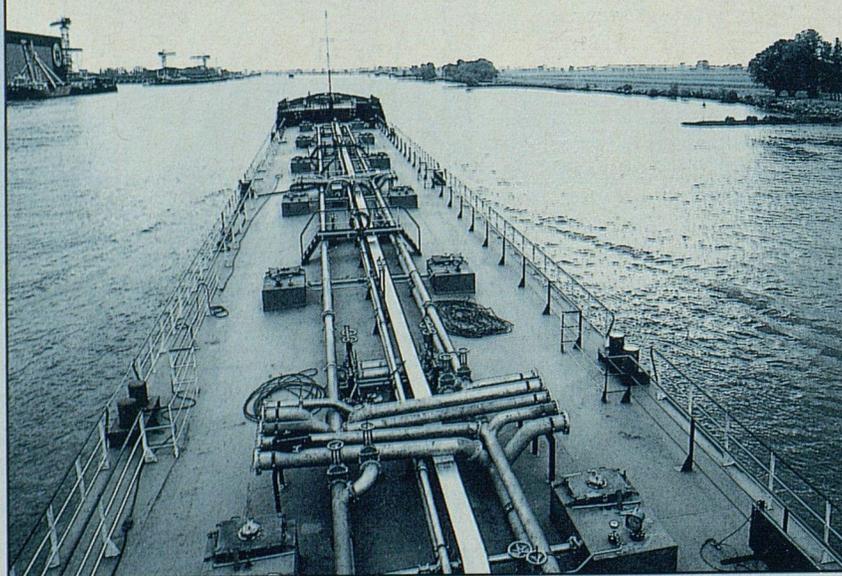
ABORDONS L'AVENIR

La Banque Générale du Luxembourg est devenue, grâce à sa large confiance dans le potentiel de ses clients, la banque privilégiée du commerce, de l'artisanat et de l'industrie luxembourgeoise, secteurs où elle occupe une place prépondérante.

Chaque idée, chaque projet soumis sont analysés à fond et les experts de la Banque Générale du Luxembourg n'hésitent point à innover afin de trouver les meilleures réponses dans l'intérêt du client.

Contactez le gérant de l'agence la plus proche de la Banque Générale du Luxembourg.

Nous aborderons l'avenir ensemble!



**Banque Générale
du Luxembourg**

27, Avenue Monterey L-2013 Luxembourg Tél. 47 99 1